

DEPARTEMENT  
DE LOIR-ET-CHER  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 15 juin 2023

ARRONDISSEMENT  
DE BLOIS  
-----

CENTRE DEPARTEMENTAL  
DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE  
-----

L'An deux mil vingt-trois, **le 15 juin, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE.

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

26 mai 2023

**Membres présents :**

Date de la réunion :

**Titulaires :** Annick BARRE, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, Marie-Agnès FERET, Michèle GAUTHIER, Vincent ROBIN

15 juin 2023

**Suppléants :**

Eric BARDET suppléant de Nelly ANTOINE  
Laurence BUCCELLI suppléante de Christophe THORIN  
Jean-Claude CHADENAS suppléant de Régine VASSAUX  
Gérard CHAUVEAU suppléant de Catherine LHERITIER  
Virginie VERNERET suppléante de Philippe MERCIER

**Pouvoirs :**

Marie-Pierre BEAU a donné pouvoir à Virginie VERNERET.  
Thierry BENOIST a donné pouvoir à Eric BARDET.  
Yann BOURSEGUIN a donné pouvoir à Vincent ROBIN.  
François FROMET a donné pouvoir à Jean-Claude CHADENAS.  
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Marie-Agnès FERET.  
Alain GOUTX a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE.  
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER.  
Nicole JEANTHEAU a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE.  
Karine MICHOT a donné pouvoir à Michèle GAUTHIER.  
Jean-Marc MORETTI a donné pouvoir à Laurence BUCCELLI.  
Cécilia NAUCHE a donné pouvoir à Gérard CHOPIN.

**N°24.2023**

Objet de la délibération :

**Mission obligatoire -  
Concours et examens  
professionnels -  
Coût d'organisation  
du concours d'infirmier  
en soins généraux  
de classe normale -  
Session 2022**

**Membres titulaires excusés :** Nelly ANTOINE, Marie-Pierre BEAU, Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, François FROMET, Corinne GARCIA, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Pascal HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHERITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

Assistait également à la réunion Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux.

Virginie VERNERET a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : Jacques BOUVIER, Vice-Président)

Le Vice-Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration :

- les dispositions des articles L452-38-1° et L452-46 du Code général de la fonction publique relatives à l'organisation des concours et examens,
- les dispositions de l'article 1-1-1° du Schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de Gestion (CDG) de la région Centre - Val de Loire 2022-2024 relatives à l'organisation des concours et examens professionnels et celles de l'article 2-3-2° de ce même schéma relatives aux concours et examens professionnels transférés,

.../...

- les dispositions relatives à ladite « convention IDF/CVL » pour la co-organisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de l'interrégion Ile-de-France / Centre - Val de Loire, non couverts par la convention générale entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et des examens transférés du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) vers les centres de gestion,
- la délibération n° 32-2021 du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG 41) en date du 27 mai 2021 autorisant le Président du CDG 41 à engager les procédures d'organisation des concours et examens.

S'agissant du concours d'infirmier en soins généraux de classe normale, le Vice-Président précise que celui-ci n'entre pas dans la catégorie des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion. Il s'agit d'un concours de catégorie A de la filière médico-sociale.

Ainsi, chaque centre de gestion chargé de l'opération de concours et d'examen professionnels facturera et percevra auprès des centres de gestion ayant conventionné une fraction du coût d'organisation de l'opération concernée, en proportion du nombre de lauréats inscrits sur la liste d'aptitude relevant de leur compétence géographique.

Par ailleurs, en l'absence de conventionnement, les collectivités et établissements publics qui nomment un candidat inscrit sur la liste d'aptitude établie par le centre de gestion organisateur auquel ils ne sont pas affiliés, lui remboursent une somme égale au coût du concours ramené au nombre de lauréats.

Pour le concours d'infirmier en soins généraux de classe normale, le Vice-Président rappelle les conventions passées entre le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG 41) et les centres de gestion :

	<b>83 postes</b>
CDG 18 - Cher	1 poste
CDG 28 - Eure-et-Loir	1 poste
CDG 36 - Indre	1 poste
CDG 37 - Indre-et-Loire	9 postes
CDG 41 - Loir-et-Cher	2 postes
CDG 45 - Loiret	1 poste
CIG Petite Couronne	63 postes
CIG Grande Couronne	1 poste
CDG 77- Seine-et-Marne	4 postes

Pour ce concours, 83 postes ont été ouverts, 72 postes ont été attribués, soit **72 lauréats** inscrits sur la liste d'aptitude publiée par arrêté n° 22-013 du Président du CDG 41 en date du 7 mars 2022.

A ce titre, le Vice-Président présente les tableaux ci-après, détaillant le coût du concours d'infirmier en soins généraux de classe normale, organisé par le CDG 41 :

<b>CONCOURS INFIRMIER SOINS GENERAUX 2022</b>	
NOMBRE DE CANDIDATS INSCRITS	<b>123</b>
NOMBRE DE CANDIDATS PRESENTS	<b>82</b>
NOMBRE DE LAUREATS INSCRITS SUR LISTE D'APTITUDE	<b>72</b>
PERIODE D'INSCRIPTION	Du 07/09/2022 au 13/10/2022
DATES EPREUVES	Du 31/01/2022 au 08/02/2022

<b>Frais directs</b>	
Frais de publicité	0,00 €
Location de salle	0,00 €
Location de mobilier (tables, chaises, etc.)	0,00 €
Frais d'imprimerie (dossiers d'inscription, sujets, copies d'examen, etc.)	47,93 €
Fournitures administratives et sanitaires	92,06 €
Frais postaux	0,00 €
Rémunération et charges des surveillants, examinateurs, correcteurs, jury, concepteur :	
* Indemnités brutes	6 679,20 €
* Charges patronales	701,94 €
* Frais de déplacement	602,90 €
* Frais de repas et d'hébergement	909,69 €
Frais relatifs aux personnels affectés au service Concours (salaire + charges patronales)	8 893,73 €
Prestation de collectivités ou d'organismes divers sollicités pour la réalisation d'épreuves	0,00 €
Frais divers (sujets)	0,00 €
SDIS	0,00 €
Assurance	0,00 €
Sécurité API	0,00 €
<b>TOTAL DES FRAIS DIRECTS</b>	<b>17 927,45 €</b>

<b>Frais indirects</b>	
Résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédant l'année du concours ou de l'examen :	
Compte 60	2 319,58 €
Compte 61	7 261,15 €
Compte 62	3 989,42 €
Compte 68	0,00 €
<b>TOTAL DES FRAIS INDIRECTS</b>	<b>13 570,15 €</b>

<b>Coût unitaire des frais indirects</b>	
Total des frais indirects / Nombre total d'inscrits aux concours et examens professionnels organisés au cours des 3 années précédentes 13 570,15 € / 2 622	
<b>COUT UNITAIRE DES FRAIS INDIRECTS</b>	<b>5,18 €</b>

<b>Coût réel des frais indirects</b>	
Coût unitaire des frais indirects * Nombre d'inscrits au concours 5,18 € * 123	
<b>COUT REEL DES FRAIS INDIRECTS</b>	<b>636,59 €</b>

<b>COUT DU LAUREAT</b>	
(Frais directs + Coût réel des frais indirects) / Nombre de lauréats inscrits sur la liste d'aptitude	
<b>257,83 €</b>	
<b>COUT TOTAL</b>	
Frais directs + Coût réel des frais indirects	
<b>18 564,04 €</b>	

**VU** le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L452-38-1° et L452-46,

**VU** le Schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de Gestion (CDG) de la région Centre - Val de Loire 2022-2024 et notamment ses articles 1-1-1° et 2-3-2°,

**VU** la délibération n° 30-2018 du 31 mai 2018 du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher autorisant la signature de la convention dite « convention IDF/CVL » pour la co-organisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de l'interrégion Ile-de-France / Centre - Val de Loire, non couverts par la convention générale entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et des examens transférés du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) vers les centres de gestion,

**VU** la délibération n° 34-2019 du 27 juin 2019 du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher portant sur l'avenant n° 1 à la convention susvisée,

**VU** la délibération n° 32-2021 du 27 mai 2021 du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG 41) fixant le calendrier prévisionnel 2022-2024 des concours et examens professionnels et autorisant le Président du CDG 41 à engager les procédures d'organisation afférentes à ceux-ci,

**VU** l'arrêté n°22-013 du 7 mars 2022 établissant la liste d'aptitude du concours d'infirmier en soins généraux de classe normale - session 2022,

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- **d'arrêter**, au titre du concours d'infirmier en soins généraux de classe normale - session 2022, organisé par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher :
  - le coût lauréat à **257,83 €**,
  - le coût total du concours à **18 564,04 €**,
- **de solliciter** la participation financière suivante auprès des centres de gestion ayant conventionné avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, à hauteur du nombre de lauréats résidant dans leur ressort géographique :

CDG 18 - Cher	<b>1 lauréat</b>	<b>257,83 €</b>
CDG 28 - Eure-et-Loir	<b>3 lauréats</b>	<b>773,49 €</b>
CDG 36 - Indre	<b>0 lauréat</b>	Néant
CDG 37 - Indre-et-Loire	<b>6 lauréats</b>	<b>1 546,98 €</b>
CDG 45 - Loiret	<b>0 lauréat</b>	Néant
CDG 41 - Loir-et-Cher	<b>0 lauréat</b>	Néant
CIG Petite Couronne	<b>3 lauréats</b>	<b>773,49 €</b>
CIG Grande Couronne	<b>2 lauréats</b>	<b>515,66 €</b>
CDG 77- Seine-et-Marne	<b>3 lauréats</b>	<b>773,49 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 lauréats</b>	<b>4 640,94 €</b>

**54 lauréats** sont exclus de cette répartition géographique.

- **de solliciter** la participation financière auprès des collectivités et établissements publics à chaque recrutement d'un lauréat pour un coût lauréat de **257,83 €** lorsque le domicile est situé hors interrégion.

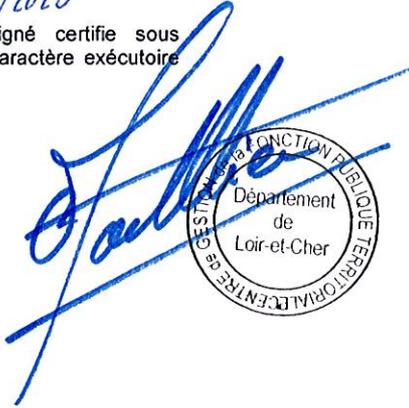
- **d'autoriser** le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer tous les actes et pièces relatifs à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : *22/06/2023*  
Exécutoire le : *22/06/2023*

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,  
le 15 juin 2023

Le Président,

Eric MARTELLIERE

